



Appel d'Offres pour des services de flexibilité

2014

Service achat / vente gaz : énergie d'ajustement

Fournisseur : _____
Adresse : _____
N° téléphone : _____

Les prestations concernées par cet appel d'offres seront à exécuter conformément aux documents du présent cahier de charges.

TABLE DES MATIERES

- 1) Objet de l'appel d'offres
- 2) Nature des Services de flexibilité à offrir
 - a) Service de nomination et renomination day-ahead
 - b) Service de nomination et renomination intra-day
- 3) Procédures opérationnelles
- 4) Prix
- 5) Force majeure
- 6) Durée du contrat
- 7) Formule d'engagement
- 8) Remise de l'offre



1) Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres vise l'organisation des besoins de flexibilité de Creos Luxembourg par un ou plusieurs fournisseurs. Ce(s) fournisseur(s) n'a (ont) aucune obligation d'un portefeuille de clients au marché luxembourgeois.

Conditions préalables pour participer à l'appel d'offres :

- capacités de transport fermes sur un réseau **en amont** par bande de 33 à 99 MWh/h

Le service de flexibilité souhaité porte sur l'échange de volumes de gaz naturel (service achat / vente de gaz naturel) entre Creos Luxembourg et un ou plusieurs fournisseurs **au niveau des points d'entrée** ainsi que sur la mise à disposition des capacités de transport sur les gazoducs en amont du réseau luxembourgeois.

Le futur contrat sera conclu pour une année contractuelle comptée à partir de 6h00 du matin du **1^{er} janvier 2014** et se terminant à 6h00 du matin du **1^{er} janvier 2015**.

Le(s) point(s) contractuel(s) où les échanges de gaz naturel sont effectués entre Creos Luxembourg et le(s) fournisseur(s) est(sont) situé(s) sur l'extrémité du réseau de transport luxembourgeois, donc sur les points d'entrée PEA et PEB.

2) Nature des Services de flexibilité à offrir par le Fournisseur

Définition de la hauteur des capacités mises à disposition

Toutes les capacités énergétiques indiquées dans le présent dossier de soumission sont exprimées en MWh/h, et représentent la capacité énergétique horaire maximale pouvant être appelée par Creos Luxembourg.

a) Services de nomination et de renomination day-ahead

Pour chaque heure d'une journée gazière « j+1 », Creos Luxembourg peut requérir un échange de gaz naturel avec le Fournisseur moyennant transmission d'une **Nomination day-ahead** au Fournisseur.

Creos Luxembourg envoie sa nomination day-ahead se rapportant à une journée gazière « j+1 » au Prestataire de Services jusqu'à 9h00 du matin de la journée calendrier qui précède la journée gazière « j+1 ».

Les limites de capacité **ferme** horaire pour les **fournitures day-ahead** sont structurées par un multiple de bandes de 33 MWh/h. Creos Luxembourg se réserve toutefois le droit d'une nomination ou renomination à l'intérieur de la (ou des) bande(s) offerte(s) par le(s) fournisseur(s).

scénario I)

fourniture de gaz naturel du Fournisseur à Creos Luxembourg par bande de 33 MWh/h

scénario II)

fourniture de gaz naturel de Creos Luxembourg au Fournisseur par bande de 33 MWh/h

En termes de fourniture ou de reprise de gaz naturel, les limites suivantes doivent être respectées dans le cadre des services de nomination et de renomination day-ahead:

Le Fournisseur fournira, en fonction de la hauteur de la bande souscrite, à Creos une quantité journalière maximale de **24 h x 99 MWh/h = 2376 MWh_{PCS}** de gaz naturel, la fourniture journalière étant calculée par addition de toutes les quantités horaires fournies à Creos par le Fournisseur.

Le fournisseur reprendra, en fonction de la hauteur de la bande souscrite, de Creos une quantité journalière maximale correspondant à **24 h x 99 MWh/h = 2376 MWh_{PCS}**, la fourniture journalière étant calculée par addition de toutes les quantités horaires reprises au Client par le Prestataire de Services.

Creos Luxembourg a le droit de renominer sa nomination day-ahead se rapportant à la journée gazière « j+1 » avec un préavis de **4 heures** avant le début de la journée gazière « j+1 », sous réserve de ne pas modifier sa nomination initiale de plus du max ou min du service souscrit pour la fourniture day-ahead.

Les capacités fermes mises à disposition de Creos Luxembourg par le Fournisseur pour les nominations day-ahead ne pourront être réduites où interrompues que dans les cas suivants :

- en cas de force majeure, tels que décrits à l'article 5)

b) Services de nomination et de renomination intraday

Les services de nomination et de renomination intraday offerts par le(s) fournisseur(s) sont gérés indépendamment des prestations day ahead.



Pour chaque heure d'une journée gazière « j », Creos Luxembourg peut requérir un échange de gaz naturel avec le(s) Fournisseur(s) moyennant transmission d'une **Nomination intraday** au(x) Fournisseur(s).

Creos Luxembourg envoie sa nomination intraday se rapportant à la journée gazière en cours au(x) Fournisseur(s) avec un préavis de **3 heures** entières avant la prise d'effet de la nomination.

Les limites de capacité ferme horaire pour les **fournitures intraday** sont structurées par un multiple d'une bande de 33 MWh/h. Creos Luxembourg se réserve toutefois le droit d'une nomination ou renomination à l'intérieur de la (ou des) bande(s) offerte(s) par le(s) fournisseur(s).

Scénario I)

fourniture de gaz naturel du Fournisseur à Creos Luxembourg par bande de 33 MWh/h

Scénario II)

fourniture de gaz naturel de Creos Luxembourg au Fournisseur par bande de 33 MWh/h

En termes de fourniture ou de reprise de gaz naturel, les limites suivantes doivent être respectées dans le cadre des services de nomination et de renomination intraday:

Le Fournisseur fournira, en fonction de la hauteur de la bande souscrite, à Creos Luxembourg une quantité journalière maximale de **24 h x 99 MWh/h = 2376 MWh_{PCS}** de gaz naturel. La fourniture journalière est calculée par addition de toutes les quantités horaires fournies à Creos Luxembourg par le Fournisseur.

Le Fournisseur reprendra, en fonction de la bande souscrite, de Creos une quantité journalière maximale correspondant à **24 h x 99 MWh/h = 2376 MWh_{PCS}**. La fourniture journalière est calculée par addition de toutes les quantités horaires négatives reprises au Client par le Prestataire de Services.

Creos Luxembourg a le droit de renominer sa nomination intraday se rapportant à une période déjà nominée de la journée gazière « j » avec un préavis de **3 heures** entières avant la prise d'effet de la renomination, sous réserve de ne pas modifier sa nomination initiale de plus du max ou min du service souscrit pour la fourniture intraday.

Les capacités mises à disposition de Creos par le Fournisseur pour les nominations intraday sont de nature fermes.



Les capacités fermes mises à disposition de Creos Luxembourg par le Fournisseur pour les nominations day-ahead ne pourront être réduites ou interrompues que dans les cas suivants :

- en cas de force majeure, tels que décrits à l'article 5)

3) Procédures opérationnelles

Le(s) Fournisseur(s) et Creos Luxembourg utiliseront exclusivement les adresses électroniques et les numéros de téléphone renseignés à l'annexe pour la communication opérationnelle requise dans le cadre des procédures opérationnelles.

L'appel des services day-ahead et intraday se fait par le biais de l'envoi d'un fichier de requête au(x) Fournisseur(s) par Creos Luxembourg.

Les requêtes de Creos sont transmises au(x) Fournisseur(s) au format préalablement convenu entre les Parties.

4) Prix

Le service de flexibilité (nomination day-ahead ou/et intraday) est facturé sur base d'un terme fixe mensuel et d'un terme proportionnel. Le Fournisseur peut offrir, de façon indépendante, un ou plusieurs services de flexibilité (option 1 - 24). Il n'existe aucune obligation de proposer des services complémentaires (par ex. : option 1 & option 4). Creos Luxembourg se réserve néanmoins le droit de souscrire sur base des prix offerts, par le regroupement de différentes options, une ou plusieurs offres commerciales.

A) Point d'interconnexion REMICH (PEA)

service ferme day-ahead > fourniture de gaz naturel du Fournisseur à Creos Luxembourg

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 1	+ 33 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 2	+ 66 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 3	+ 99 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :

service ferme day-ahead > fourniture de gaz naturel de Creos au Fournisseur

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 4	- 33 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 5	- 66 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 6	- 99 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :

service ferme intraday > fourniture de gaz naturel du Fournisseur à Creos Luxembourg

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 7	+ 33 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 8	+ 66 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 9	+ 99 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :

service ferme intraday > fourniture de gaz naturel de Creos au Fournisseur

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 10	- 33 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 11	- 66 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 12	- 99 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :



B) Point d'interconnexion PETANGE / BRAS (PEB)

service ferme **day-ahead** > fourniture de gaz naturel du Fournisseur à Creos Luxembourg

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 13	+ 33 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 14	+ 66 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 15	+ 99 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :

service ferme **day-ahead** > fourniture de gaz naturel de Creos au Fournisseur

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 16	- 33 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 17	- 66 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 18	- 99 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :

service ferme **intraday** > fourniture de gaz naturel du Fournisseur à Creos Luxembourg

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 19	+ 33 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 20	+ 66 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :
Option 21	+ 99 MWh/h€/mois	T _{P,VENTE} :

service ferme **intraday** > fourniture de gaz naturel de Creos au Fournisseur

		Termes cap. fixes	Termes proportionnels
Option 22	- 33 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 23	- 66 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :
Option 24	- 99 MWh/h€/mois	T _{P,ACHAT} :

Les termes fixes et proportionnels sont exprimés en Euro. Les prix sont considérés fermes et non révisables pour toute la durée du contrat.

Les factures sont établies au début du mois contractuel qui suit le mois de fourniture et sont payables à la date d'échéance figurant sur la facture par virement bancaire au compte du bénéficiaire indiqué sur la facture.

5) Force Majeure

Le(s) Fournisseur(s) et Creos Luxembourg peuvent unilatéralement suspendre en tout ou en partie les obligations découlant de la présente offre, si un cas de force majeure empêche l'exécution correcte de l'engagement.

Sont à considérer comme cas de force majeure, tous les événements indépendants de la volonté de la partie affectée, imprévisibles et inévitables et survenus après la conclusion du Contrat de prestation de services de flexibilité, qui empêchent l'exécution intégrale ou partielle des obligations dérivant du contrat.

Sont en outre assimilés à des cas de force majeure dans le cadre du présent contrat, pour autant qu'ils empêchent l'exécution intégrale ou partielle des obligations dérivant de ce contrat, sans qu'il y ait lieu de rapporter la preuve du caractère imprévisible et inévitable:

- les mobilisations, l'ordre de l'autorité publique, l'embargo, l'état de guerre, les troubles civils, la révolution, les grèves ou lock-out, les sabotages, les actes de vandalisme, les dégâts causés par les actes criminels ou terroristes et les menaces de même nature;
- toutes les limitations imposées par une autorité ou une législation ou par un gestionnaire d'un réseau utilisé pour la prestation des services faisant l'objet du présent contrat;
- l'impossibilité temporaire ou permanente pour les Parties de recevoir ou de livrer du gaz naturel aux points contractuels définis dans le présent contrat en raison de circonstances météorologiques exceptionnelles;
- les dommages causés par des faits accidentels ou non maîtrisables, tels les catastrophes naturelles, humaines (notamment la famine, catastrophe, épidémie) ou nucléaires, les phénomènes atmosphériques inévitables par leur cause et leur ampleur (notamment givre, neige collante, tempête, grêle, sécheresse, cyclone, tremblement de terre, inondation, etc...).

6) Durée du contrat

du **01.01.2014** au **31.12.2014**



7) Formule d'engagement

Le Fournisseur soussigné

après avoir pris connaissance de toutes les conditions du présent appel d'offres,
après avoir apprécié la nature et la difficulté des prestations à fournir,

- s'engage à réaliser le marché conformément aux conditions des documents de l'appel d'offres
- se déclare d'accord à maintenir son offre pendant la durée de quatre mois à compter de la date de remise de la soumission

8) Remise de l'offre

L'offre pourra être envoyée par lettre recommandée en deux exemplaires à :

CREOS Luxembourg S.A.
Service Achat
L - 2084 Luxembourg

ou bien remise par le Fournisseur ou par son mandataire à :

CREOS Luxembourg S.A.
Monsieur Carlo Bartocci
2, rue Thomas Edison
L - 1445 STRASSEN

L'offre devra être enfermée dans une enveloppe cachetée portant l'inscription:
" **services de flexibilité** ".

Seules les offres qui nous parviendront **avant jeudi, le 1 août 2013** seront admises. Passé ce délai, les offres seront renvoyées à l'expéditeur, sans être ouvertes. La non-observation de ces conditions entraînera l'annulation de l'offre. Creos Luxembourg n'est lié par aucune offre et se réserve le droit d'écarter sur base d'une motivation écrite toute proposition commerciale.

Date

Signature et cachet du Fournisseur



Annexe I – Personnes de contact

Personnes de contact :

Contacts opérationnels :

Nom	e-mail	N° de téléphone
Georges Welter	georges.welter@creos.net	+352 2624 7211
Dispatching Gas		